Image not found or type unknown

Travail d'une gestionnaire payée caissière

Par **liline45**, le **19/04/2013** à **12:14**

Bonjour,
Je travaille actuellement dans une grande surface depuis près de 3 ans maintenant en tant que caissière. Mes supérieurs m'ont proposé un poste de gestionnaire de caisse que j'ai accepté. J'ai donc été formée pour ce travail, mais j'ai également les horaires d'une gestionnaire de caisse. Cependant cela fait maintenant 3 mois que j'occupe ce nouveau poste sans avoir signé de nouveau contrat, de plus je suis toujours payée en tant que simple caissière. Cette semaine j'ai donc demandé quand je signerai ce nouveau contrat, ils m'ont tout simplement dit que je devais attendre.
J'aimerais savoir si tout cela est légal, et si non que puis-je faire ?
Merci

Par **P.M.**, le **19/04/2013** à **12:59**

Bonjour,
Puisqu'il y a modification dans la qualification ainsi que des fonctions, cela devrait s'accompagner d'un avenant et d'une revalorisation du salaire...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **liline45**, le **19/04/2013** à **22:35**

Merci pour la réponse!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés